

## Checkliste pour nos client

En raison des devoirs de documentation élargis dans le cadre des exportations vers les pays membre de l'UE, les impôts allemands exigent, à effet immédiat, la présentation des documents et informations cités ci-après :

- > adresse complète et dénomination précise de la société, n° de téléphone, n° de fax, adresse mail, secteur/branche d'activité , adresse du site internet.
  
- > N° de TVA intracommunautaire.
  
- > Extrait K-bis, copie du registre du commerce précisant l'identité du chef d'entreprise ou du gérant.
  
- > Copie du passeport/carte nationale d'identité du chef d'entreprise ou du gérant.
  
- > Une procuration signée par le chef d'entreprise/gérant (dans le cas d'un enlèvement du véhicule par un tiers), le tampon de la société doit y être apposé.  
La procuration doit être remise à la personne chargée de l'enlèvement du véhicule.

En cas de non présentation de ces documents, nous sommes dans l'obligation de demander le dépôt d'une caution à hauteur du montant de la TVA applicable en Allemagne.

La caution sera restituée dès présentation des documents manquants

Etat 01/2009